



INFO-PARENTS DE SEPTEMBRE

31 août 2018

Bonjour chers parents,

Voici des informations importantes pour le début de l'année. Nous vous prions d'en prendre connaissance et d'en discuter avec votre enfant au besoin.

Rencontres des parents avec les titulaires et assemblée générale

Merci d'être venu en si grand nombre aux rencontres de parents. Votre présence fut très appréciée.

Assemblée générale des parents (pour élections des membres du Conseil d'établissement)

6 septembre 2018 à 19h00

Gymnase de Monseigneur Robert

L'invitation est pour tous les parents de l'école de l'Harmonie (St-Édouard et Monseigneur Robert)

Code de vie de l'école

Cette année, nous avons apporté quelques petits changements dans le système d'encadrement de l'école alors je vous invite à en prendre connaissance en lisant les premières pages de l'agenda avec votre enfant. Vous y trouverez **les règles de vie de l'école et du service de garde, le système d'encadrement de l'école et du service de garde** ainsi que les fiches **de suivi des règles de vie**. Vous y trouverez également de l'information sur notre protocole pour contrer la violence et l'intimidation et un code d'éthique en lien avec l'utilisation du réseau informatique pour les élèves. Nous vous rappelons que les collations permises sont les fruits, les légumes ou les produits laitiers.

POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES, S.V.P. :

Ne stationnez jamais dans l'espace réservé aux autobus ni dans le stationnement réservé au personnel. Le lieu le plus sécuritaire pour laisser votre enfant est le stationnement derrière l'église. Voici la procédure et le plan de circulation que nous vous demandons de respecter dans ce stationnement :

Nous vous demandons, pour les parents qui souhaitent se stationner de le faire dans la zone de stationnement qui se trouve à droite. Nous demandons aux enfants qui seront déposés à cet endroit de circuler le long du terrain à droite dans la zone piétonnière qui sera indiquée. Le reste du stationnement sera un espace de circulation où vous pourrez faire descendre votre enfant seulement dans la zone débarcadère près de la cour d'école.

Un éducateur du service de garde accueillera les enfants dans la zone de débarcadère sur le stationnement du haut. Nous demandons aux parents de s'assurer que les enfants débarqués à la zone de débarcadère soient prêts quand le véhicule s'immobilisera afin de ne pas créer de grands ralentissements pour les autres parents qui suivent. Si le sac à dos de votre enfant est dans le coffre de votre véhicule et que vous devez débarquer quelques minutes, nous vous demandons d'utiliser l'aire de stationnement à droite. Vous pourrez ainsi prendre tout le temps nécessaire.

Nous vous encourageons à utiliser ce stationnement pour venir porter vos enfants le matin. Je tiens à vous rappeler qu'il n'est pas permis de déposer votre enfant sur le trottoir devant l'école, car c'est une zone réservée aux autobus et il y a, à cet endroit, une interdiction de faire un arrêt pour tous les autres véhicules. Je voulais vous informer également qu'il n'est pas autorisé par la Fabrique Notre-Dame de Beauport de se stationner autour du presbytère et à l'arrière du garage. Nous vous demandons de respecter cette entente svp.



Considérant notre responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et des biens qui s'y trouvent, nous devons maintenir les portes verrouillées tout autour de l'école. **Il est interdit de circuler dans l'école (autant lors des heures de classe que lors des heures du service de garde).** Nous demandons à toute personne de s'identifier au secrétariat et de préciser le but de la visite. Pendant l'horaire scolaire, l'enseignante ou l'enseignant ne peut quitter sa classe et ses élèves. Si votre intention est de rencontrer un membre du personnel, nous vous demandons de prendre un rendez-vous avec cette personne par l'entremise de l'agenda ou par téléphone.

Allergies

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de placer des aliments contenant **arachides ou noix** dans la boîte à lunch de vos enfants.

Cour d'école

L'élève respecte l'horaire indiqué pour son arrivée dans la cour de l'école.

Les heures d'arrivée avec surveillance sont :

Préscolaire : À partir de 7h50 le matin et l'après-midi à partir de 12h35

Primaire : À partir de 7h45 le matin et l'après-midi à partir de 12h35

En dehors des heures mentionnées, il n'y a pas de surveillance. Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde ne peuvent se joindre aux groupes du service de garde en dehors des heures de surveillance.

Absences et retards

Toute absence à l'école et au service de garde doit être motivée par les parents. Nous vous demandons de souligner l'absence de votre enfant en laissant un message sur le répondeur de l'école ET celui du service de garde s'il y a lieu. Si l'élève quitte l'école pendant la journée, **l'école et le service de garde** doivent en être informés. Nous vous rappelons que les enfants sont tenus d'arriver à l'heure. **Les retards ont un impact sur la réussite de votre enfant et dérangent tous les autres enfants de la classe.** Merci de votre précieuse collaboration.

Photo scolaire

La photo scolaire sera prise le 5 octobre.

Service de garde

Autant que possible, nous vous prions de communiquer les informations qui concernent la fréquentation de votre enfant, à l'avance, par courriel à l'adresse suivante : lecobert@csdps.qc.ca

Facture scolaire

Nous vous ferons parvenir la facture scolaire vers la fin du mois de septembre. Nous vous rappelons que vous pouvez effectuer vos paiements de façon électronique par internet. Cette façon de faire est simple et efficace.

Bonne année scolaire à tous! Nous sommes vraiment très heureuses et fières d'être directrices d'une si belle école où l'on peut compter sur du personnel compétent et passionné travaillant auprès d'élèves talentueux et attachants dont les parents sont des partenaires précieux. Merci de nous confier vos enfants et, surtout, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou tout commentaire. Au plaisir de collaborer avec vous!

Chantal Boiteau, directrice

Gina Gagné, directrice adjointe